



**AVIS PUBLIC
CONVOCATION AU REGISTRE
DES PERSONNES HABLES À VOTER**

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ ILLUSTRÉ SUR UN PLAN EN ANNEXE C.

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de St-Côme-Linière a adopté le règlement numéro **423-2025** intitulé : **Règlement no 423-2025 concernant un emprunt de 474 829 \$ pour des travaux de réfection de la 16^e Rue.**
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 423-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le mardi 20 mai 2025, au bureau de la municipalité de St-Côme-Linière, situé au 1362, rue Principale à St-Côme-Linière.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 423-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 174. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 423-2025 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h, le 20 mai 2025, aux bureaux municipaux situés au 1362, rue Principale à St-Côme-Linière.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, au 1362, rue Principale à St-Côme-Linière aux heures d'ouverture, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi et jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi et pendant les heures d'enregistrement.

10. Personne morale :

☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 mai 2025 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

11. Description du secteur concerné

2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 16^e et 20^e Avenue

1^{re} Avenue Ouest

5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e et 24^e Rue

8^e et 20^e Rue A

9^e, 10^e et 12^e Rue Ouest

Les rues Bouchard, Carol, Dumas, Grenier, Isabelle, Julie, Lucie, du Pont, Principale et Victor

Route du Président-Kennedy (approximativement entre les numéros civiques 991 et 1499)

Route de St-Zacharie (approximativement entre les numéros civiques 1418 et 1486)

Voir en annexe C la carte représentant approximativement le secteur.

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quinzième (15^e) jour du mois de mai deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième (15^e) jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière